

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances.

VOL. XXII

MONTRÉAL, VENDREDI, 11 NOVEMBRE 1898

No 37

2258

Moyenne de notre Tirage  
Pour 1897

2258

## MARIAGE

M. R. S. Logan, secrétaire de M. Hays, gérant-général du Grand-Tronc, vient de se marier à Saint-Louis, Mo., avec une jeune fille de cette ville.

M. Hays est parti lundi pour Saint-Louis en vue d'assister au mariage.

M. R. S. Logan qui compte de nombreux amis à Montréal a reçu quantité de lettres et télégrammes de félicitations, auxquelles nous joignons avec plaisir celles du PRIX-COURANT.

## PARTIE REMISE

Nous comptons donner, dans le présent numéro, des renseignements supplémentaires sur le transfert de Montréal à Québec du Secrétariat du Conseil des Arts et Manufactures.

Pour des causes absolument indépendantes de notre volonté, nous sommes obligés d'ajourner la publication des informations complémentaires que nous désirons mettre sous les yeux de nos lecteurs. Nous le ferons dès que nous aurons pu contrôler et compléter quelques renseignements qui nous ont été fournis depuis notre dernier numéro.

## LA CALE-SECHE

Les options pour la vente des terrains sur lesquels il est possible que la cale sèche soit établie, seront périmées le 15 courant.

Or, c'est à la même date que l'ingénieur chargé de faire rapport sur les sondages entrepris présentera les résultats de son travail.

On a déjà dû demander une première fois aux propriétaires de terrains de prolonger d'un mois la durée de validité des promesses de

vente. Va-t-on être obligé de demander une nouvelle prolongation de délai ? cela nous paraît être. En effet, il n'est pas possible qu'on agisse avec trop de précipitation après les lenteurs trop réelles des opérations préliminaires. Il est à craindre, en effet, si on agit trop vivement après le dépôt du rapport, que l'opinion publique crie au scandale et les apparences lui donneront raison : on se demandera si ces lenteurs n'ont pas été calculées à dessein, afin de favoriser un ou plusieurs propriétaires au détriment des autres.

Si regrettable que soit un nouveau retard dans le choix des terrains, on ne pourra y procéder immédiatement après la lecture du rapport, car ce rapport devra être étudié et discuté à la lumière du jour, avant qu'une décision finale intervienne.

La tout n'est pas de construire une cale-sèche, il faut aussi et surtout qu'elle soit établie à la bonne place, d'un accès facile et que son coût ne soit pas surélevé par l'emplacement à choisir.

## CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTES

Le souper annuel de l'Association des Marchands de Nouveautés a eu lieu mercredi soir au Monument National et a eu un plein succès.

Comme apéritif, une conférence de M. S. Coté sur le commerce de nouveautés en général et le rôle de la société des marchands de nouveautés, conférence qui a été applaudie.

En présentant à l'assemblée le conférencier de la soirée, M. J. E. Patenaude, président et organisateur du banquet, a donné sur la situation prospère de la société, des renseignements intéressants. Très

heureux dans ses remarques, il a fait ressortir le bien immense accompli dans le passé et a fait valoir auprès des jeunes le bienfait de cette institution confraternelle, les invitant à venir grossir le nombre déjà très respectable des adhérents de l'association.

Le président de la société, M. Adélarde Fleury, a félicité et remercié les membres d'être venus en aussi grand nombre et les a invités à prendre part au banquet préparé à leur intention.

L'invitation a été fort bien accueillie et on a fait grand honneur au menu, qui était d'ailleurs excellent.

On a passé une soirée très agréable. Il y a eu de la musique, du chant et tout ce qu'il faut pour bien s'amuser. MM. C. M. Cameron, James Johnson, Lafontaine, Pascal Gagnon se sont particulièrement distingués comme musiciens et chanteurs.

M. J. E. Patenaude mérite des félicitations pour la belle organisation de cette fête qui a réuni environ 300 convives autour des tables copieusement servies.

## LES NAVIRES RAPIDES

Le Board of Trade vient d'émettre un vœu qui a une portée réellement pratique. En effet, il est d'avis qu'aucun subside ne devrait être accordé à des navires dont la vitesse est inférieure à 16 nœuds. Une résolution dans ce sens sera adressée au gouvernement.

Nous avons dit à plusieurs reprises que la concurrence entre compagnies de navigation forcerait celles-ci à augmenter de plus en plus la vitesse de leurs vapeurs. Des progrès en ce sens se sont déjà fait sentir et les navires actuellement en chantier dépasseront en